



Conduite sous influence de cannabis

Par **doris**, le **04/11/2008** à **12:34**

bonjour,
pendant la periode probatoire de 3 ans peut-on perdre les 6 points en une seule fois pour
conduite sous inflence de cannabis?
la prise d'urine ne doit -elle pas être suivie d'une prise de sang?
merci de me répondre
doris

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **13:28**

Bonjour,

Avez-vous fait des recherches sur ce forum ? Apparemment non parce qu'il y a un post-it
spécial relatif à la conduite sous l'emprise de l'alcool et à la conduite sous l'emprise sde
substances interdites (stup.) sur ce forum : http://www.experatoo.com/droit-routier/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.html

Si le test salivaire est positif, il n'est nul besoin d'une prise de sang.